



REFORME DU FERROVIAIRE : LA FIN DE L'HISTOIRE N'EST PAS ENCORE ECRITE !

LES CONDUCTEURS DOIVENT CONTINUER A PESER SUR LE GOUVERNEMENT, LE PATRONAT DU FERROVIAIRE, ET LA DIRECTION DE LA SNCF POUR OBTENIR LE MAXIMUM DE GARANTIES

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
TÉL : 01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

Au lendemain de l'adoption par le Sénat du projet de loi « Pour un nouveau pacte ferroviaire » et avant que ne débute ce soir le quatorzième préavis de grève de ce conflit social historique, la FGAAC-CFDT réalise un point d'étape sur le processus parlementaire, son état d'avancement et les échéances à venir.

La communication du gouvernement et de la SNCF très largement relayée par les médias tente de faire croire aux cheminots et à l'opinion publique que les carottes seront cuites une fois la loi votée à l'Assemblée Nationale. La FGAAC-CFDT rappelle qu'au delà du processus législatif, il y a encore d'autres enjeux majeurs qui sont bien évidemment le contenu du futur agenda social de la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire et le futur pacte social d'entreprise.

Fidèle depuis le début à sa stratégie associant propositions et mobilisation, la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT considèrent que la fin de l'histoire n'est pas encore écrite et que les conducteurs de trains et plus largement tous les cheminots doivent continuer à peser et à maintenir la pression sur le gouvernement, le patronat du ferroviaire et la Direction de la SNCF pour obtenir le maximum de garanties sociales.

MARDI 5 JUIN : ADOPTION DU PROJET DE LOI PAR LE SENAT

Hier, a eu lieu le vote solennel du Sénat au cours duquel les sénateurs ont adopté à une très large majorité le projet de loi « Pour un nouveau pacte ferroviaire » avec 240 voix Pour et 85 voix Contre.

Sans remettre en cause les piliers majeurs de la réforme, le Sénat a remanié le projet de loi en intégrant totalement ou partiellement différentes propositions d'amendements rédigées et portées par la CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT :

- ➔ la notion d'incessibilité des capitaux de SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités ;
- ➔ le transport ferroviaire de marchandises figurera dans les missions obligatoires du GPF, ce qui permet de protéger en partie l'activité de Fret SNCF au sein du Groupe ;
- ➔ le maintien d'une unité sociale dans un Périmètre Ferroviaire Unifié correspondant à l'actuel GPF et toutes les filiales qui viendraient à être créées à partir du GPF. Cet amendement permet d'assurer la continuité de tous les droits existants pour les agents intégrant notamment une filiale (Statut et accords d'entreprise dont celui sur l'organisation du temps de travail) ;
- ➔ l'intégration des allocations dans le calcul du niveau de rémunération en cas de transfert de personnel vers un autre opérateur (allocations de déplacement, allocation familiale supplémentaire) ;
- ➔ la notion de volontariat dans le cadre des transferts ;
- ➔ le droit de retour avec une réintégration au statut pour les agents au cadre permanent, transférés dans le cadre d'un transfert obligatoire, si le salarié retrouve un emploi dans le GPF entre la troisième et la huitième année suivant son transfert ;
- ➔ la garantie de l'emploi en cas de défaillance d'un repreneur ;
- ➔ la garantie pour les agents transférés de rester dans la branche ferroviaire et de continuer à relever de fait de la même CCN avec la garantie du maintien des droits et acquis dont il a bénéficié auparavant.

 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAACCFDT

 FGAAC-CFDT Officiel

 FGAAC-CFDT Officiel



La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

**REJOINS
LA FGAAC-CFDT
POUR FAIRE
ABOUTIR TES
REVENDEICATIONS**

11 JUIN : COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Ces garanties bien que très importantes demeurent insuffisantes. Après le vote du Sénat, le projet de loi poursuivra son parcours parlementaire en Commission Mixte paritaire (CMP) qui se réunira le lundi 11 juin. Cette commission composée de 7 députés et de 7 sénateurs aura pour mission de tenter d'harmoniser le projet de loi autour d'une version commune.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT, comme ils l'ont fait lors du passage du projet de loi en première lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat, ont transmis plusieurs propositions d'amendements parmi lesquelles :

- ➔ transfert de personnel basé intégralement sur le volontariat avec une véritable option de refus et un droit au retour non limité dans le temps ni conditionné au fait que l'agent retrouve un emploi au sein du GPF ;
- ➔ réintégration au Statut d'un cheminot au Cadre Permanent transféré vers un opérateur privé qui aurait par la suite perdu le marché ;
- ➔ maintien de l'ensemble des droits individuels issus des accords en cas d'échec des négociations suivant les transferts ;
- ➔ garantie de la rémunération calculée sur 12 mois de travail effectif à taux plein permettant de prémunir les agents de certaines situations défavorables comme un arrêt maladie...

12 JUIN : JOURNEE DE LA COLERE CHEMINOTE

La semaine prochaine sera décisive ! Cela à plusieurs titres :

- ➔ au niveau parlementaire tout d'abord avec la CMP programmée lundi 11 juin et le vote solennel de l'Assemblée Nationale prévu le 14 juin. A l'issue de ce vote, le processus législatif sera achevé et la loi adoptée. La loi une fois promulguée sera ensuite complétée par des ordonnances et des décrets supplémentifs ;
- ➔ au niveau de la branche ferroviaire ensuite, car une réunion tripartite (OS, Etat, UTP) est prévue au cours de la semaine prochaine. Cette réunion aura pour objet de flécher le contenu et le calendrier des futures négociations de branche. La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT œuvrent pour doter les cheminots de droits sociaux protecteurs grâce à une CCN de haut niveau qui reste à négocier ;
- ➔ au niveau de l'entreprise enfin qui considère depuis le début, que ce conflit social n'est pas le sien, alors que la Direction de la SNCF et son Président font clairement partie des grands instigateurs de cette réforme. La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT exigent que la Direction de la SNCF prenne toutes ses responsabilités pour résoudre la crise sociale que connaît la SNCF. Cette résolution de crise passe nécessairement par des garanties sur le contenu du futur pacte ferroviaire d'entreprise ainsi que des mesures sociales immédiates dont des mesures catégorielles pour les conducteurs.

**La FGAAC-CFDT appelle les conducteurs à s'inscrire très largement
dans le temps fort organisé par l'interfédérale le 12 juin prochain afin
de peser de toutes leurs forces dans une semaine qui sera décisive**

**LA FGAAC-CFDT APPELLE LES CONDUCTEURS ET PLUS LARGEMENT
TOUS LES CHEMINOTS A POURSUIVRE ET A AMPLIFIER LA MOBILISATION
DES LE LUNDI 11 JUIN A 20H JUSQU'AU JEUDI 14 JUIN A 7H55**

**VISITEZ le site
FGAAC-CFDT sur
www.fgaac-cfdt.fr**

La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

